

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE THOLOME

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2212-1 et suivants ;

VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pour permettre les travaux d'enfouissement du réseau HTA sur la RD 200 au lieu dit « La Fléchère » ;

ARRETE

Article 1 :

Du lundi 29 juin au vendredi 17 juillet 2020 inclus, la circulation des véhicules sera interdite sur RD 200 au lieu dit « La Fléchère ».

Article 2 :

La signalisation et le balisage seront assurés par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier – Saint Jeoire,
- A l'entreprise SPIE CITYNETWORKS

A Saint Jean de Tholome le 23 juin 2020,
Le Maire,
Christine CHAFFARD.

